

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : GEX COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : bois Nouvelle délibération sur le plan d'aménagement des Forêts communales sur présentation de l'ONF		Séance du : 20.04.2023
Date de convocation : 15.04.2023	Nb de conseillers En exercice :11	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. S. JUHEN. E. LEE. J. GRANDCLEMENT. JF JOLY. D. JULLIARD. C. GROSGURIN. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ. MC. COUTURIER Absent : D. JULLIARD a donné pouvoir à MC COUTURIER <u>Secrétaire de séance</u> : Philippe ECAILLE
Date d'affichage : 21.04.2023	Présents : 10 Votants : 10	
N° Délibération 01247.2023.4.029	Pouvoir : 1	

OBJET : BOIS – Nouvelle délibération sur le plan d'aménagement des Forêts communales sur présentation de l'ONF

Vu la délibération n° 01247.2022.5.6. du 12 mai 2022 approuvant le plan d'aménagement forestier proposé par l'ONF pour la période 2020/2039, mais sans îlot de sénescence ni de vieillissement,

Considérant que le conseil, délibérant ce soir-là sans avoir entendu la présentation du plan par l'ONF, n'a pas été pleinement éclairée, notamment sur la portée respective des engagements dans le cas de l'îlot de sénescence et de l'îlot de vieillissement,

Considérant que, lors des discussions que la commission communale compétente pour la forêt a eues depuis avec l'ONF, il apparaît que cela a pu conduire à une délibération ne correspondant pas aux intentions des conseillers,

Mme le maire indique qu'elle en conséquence demandé à l'ONF de venir présenter au conseil le plan d'aménagement et de répondre à toutes les questions des membres du conseil,

Après avoir entendu la présentation de ce plan par l'ONF et écouté les réponses aux questions, notamment sur la portée de l'îlot de vieillissement, qui ne prive pas la commune des marges de manœuvre patrimoniales et budgétaires qu'elle souhaite conserver, mais entraîne seulement l'obligation de laisser croître plus longtemps un tel îlot avant de procéder à une coupe,

Le conseil, sur proposition de la maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Abroge la délibération n° 01247.2022.5.6 du 12 mai 2022,
- Approuve le plan d'aménagement de la forêt communale de Mijoux pour la période 2020/2039 sans îlot de sénescence, mais avec l'îlot de vieillissement proposé par l'ONF à La Vattay,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le



ID : 001-210102471-20230420-0124720234029-DE

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 10+1 pouvoir
Délibération 01247.2023.4.029

Fait et délibéré au jour mois et an sus dit

Pour extrait d'acte conforme,
Le maire, Martine VIALLET